

LE SENAT

ISSN 1240 8417

BULLETIN DES COMMISSIONS

N° 18 – SAMEDI 22 AVRIL 1995

SECONDE SESSION ORDINAIRE 1994-1995



SOMMAIRE

Affaires étrangères 2537

Finances 2555

**Office parlementaire
d'évaluation** 2565

**Programme de travail
pour la semaine
du 24 au 29 avril 1995** 2567

SERVICE DES COMMISSIONS

SOMMAIRE ANALYTIQUE

	Pages
Affaires étrangères	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Résolutions européennes - Projet de directive de la Commission concernant la suppression de la restriction à l'utilisation des réseaux câblés de télévision pour la fourniture de services de télécommunications (Ppr n° 236 - n° E.385)</i> 	
- Examen du rapport	2537
- Examen des amendements	2543
- Adoption de la résolution	2543
• <i>Programme de travail de la commission</i>	2539
• <i>Audition de M. Philippe Jurgensen, directeur général de la Caisse française de développement</i>	2539
• <i>Mission d'information à l'étranger - Sièges de l'OTAN et de l'UEO (10 janvier 1995)</i>	
- Compte rendu	2544
• <i>Mission d'information à l'étranger - Mali et Gabon (29 janvier - 5 février 1995)</i>	
- Compte rendu	2548
 Finances	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Banque de France - Politique monétaire</i> 	
- Audition de M. Jean-Claude Trichet, Gouverneur de la Banque de France	2555
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Entreprises publiques</i> 	
- Audition de M. Jean Peyrelevade, président du Crédit lyonnais	2558

	Pages
	—
Office parlementaire d'évaluation des choix scienti- fiques et technologiques	
• <i>Environnement - Prévision et prévention des risques natu- rels</i>	
- Examen des conclusions du rapport	2565
 Programme de travail des commissions et des groupes de travail pour la semaine du 24 au 29 avril 1995	 2567

AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DÉFENSE ET FORCES ARMÉES

Jeudi 13 avril 1995 - Présidence de M. Xavier de Villepin, président. La commission a entendu le rapport de M. Michel d'Aillières, rapporteur, sur la proposition de résolution n° 236 (1994-1995), présentée en application de l'article 73 bis du règlement, sur le projet de directive de la Commission modifiant la directive de la Commission 90/388/CEE concernant la suppression des restrictions à l'utilisation des réseaux câblés de télévision pour la fourniture de services de télécommunications (n° E-385).

Le rapporteur a d'abord indiqué que la proposition de résolution déposée par MM. Jacques Oudin et Christian de La Malène se rapportait à un projet d'acte communautaire transmis par la Commission européenne au Conseil des Communautés et relatif à la concurrence sur les marchés des services de télécommunications.

Le rapporteur a fait observer que le projet d'acte communautaire visé ne posait pas à la France de problème de fond. L'objet en était, en effet, la libéralisation du secteur des télécommunications et, en particulier, celui des réseaux câblés que la Commission souhaitait voir s'ouvrir progressivement à d'autres services que la seule télédiffusion. La France, ayant d'ores et déjà autorisé l'ouverture de ces réseaux, n'avait donc aucune objection de fond à la proposition de la Commission.

Le rapporteur a toutefois souligné que c'était la procédure à nouveau utilisée par la Commission, celle de l'article 90-3 du Traité de Rome, qui motivait les auteurs de la proposition de résolution. Après avoir rappelé la teneur de cet article 90, le rapporteur a fait observer que, bien plus qu'un pouvoir de simple surveillance des conditions de concurrence, la Commission, par le biais du troisième alinéa de l'article 90, exerçait en réalité un véritable pouvoir normatif auquel ne participaient ni le Conseil, ni le Parlement européen, pourtant seules instances communautaires pourvues d'une

légitimité démocratique. Seul leur avis, au demeurant non obligatoire, pouvait être sollicité par la Commission.

Le rapporteur a également fait observer que la Cour de justice des Communautés européennes, saisie à deux reprises par la France sur la validité du recours par la Commission à cet article 90-3, avait à chaque fois conforté la démarche de la Commission.

M. Michel d'Aillières a donc estimé opportune une nécessaire clarification de l'utilisation par la Commission de cet article 90 et singulièrement de son 3ème alinéa. C'est pourquoi il a donné un avis favorable à la proposition de résolution de MM. Jacques Oudin et Christian de La Malène demandant au Gouvernement de tout mettre en œuvre pour qu'une réforme de l'article 90-3 du Traité de Rome intervienne lors de la révision institutionnelle de 1996 afin que le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne soient systématiquement associés au processus décisionnel. Il a donc invité la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à adopter cette résolution sans modification.

A l'issue de l'exposé du rapporteur, **M. Jacques Genton** a rappelé que la délégation du Sénat pour l'Union européenne s'était associée à la présente proposition de résolution et a estimé que la jurisprudence de la Cour de justice des Communautés européennes pourrait faire légitimement l'objet d'une évolution.

M. Michel d'Aillières, rapporteur, a fait observer que le recours systématique à l'article 88-4 à chaque fois que le problème de l'utilisation de l'article 90-3 du Traité de Rome se présenterait risquait toutefois d'affaiblir la procédure elle-même.

M. Christian de La Malène a estimé que l'article 90-3 du Traité de Rome ne pouvait avoir été conçu pour conférer un pouvoir normatif à la Commission.

A l'issue de ce débat, la commission a adopté, sans modification, en application de l'article 73 bis du règlement du Sénat, une proposition de résolution demandant au Gouvernement de tout mettre en œuvre pour qu'une réforme de l'article 90-3 du Traité de Rome intervienne lors de la révision institutionnelle de 1996 afin que le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne soient systématiquement associés au processus décisionnel.

La commission a enfin fixé le **délaï limite** au dépôt d'amendements à cette proposition de résolution au **mardi 18 avril 1995 à 17 heures**.

La commission a alors, sur la suggestion de **M. Xavier de Villepin, président**, retenu le principe d'auditions sur la prolifération nucléaire à l'occasion de la conférence de renouvellement du traité de non prolifération (TNP) ; ces auditions auront lieu, sous réserve de confirmation, le 10 mai 1995.

La commission a ensuite entendu **M. Philippe Jurgensen, directeur général de la Caisse française de développement (CFD)**, sur les mécanismes d'intervention de la Caisse et sur le bilan de la dévaluation du franc CFA.

Présentant la Caisse française de développement, qui a succédé en 1992 à la Caisse centrale de coopération économique (CCCE), **M. Philippe Jurgensen** a d'abord rappelé la mission d'intérêt général dont elle était chargée, à savoir le financement du développement dans les départements et territoires d'outre-mer et dans les Etats étrangers ayant des liens particuliers avec la France, notamment les "pays du champ". Il a souligné le caractère hybride de la Caisse française de développement, à la fois établissement public et institution financière spécialisée, qui la plaçait au carrefour du droit public et du droit privé.

Le directeur général de la Caisse française de développement a insisté sur les procédures très précises mises en oeuvre pour garantir la transparence des activités de la Caisse et le non détournement de l'aide publique au développement. Il a particulièrement souligné à cet égard l'importance du paiement direct des fournisseurs, de la conditionnalité de l'aide et de l'action du réseau de la Caisse dans les pays concernés.

M. Philippe Jurgensen a estimé que l'aide française avait été et demeurerait, dans la plupart des cas, efficace, mais qu'elle ne pouvait évidemment suppléer aux crises politiques ou aux insuffisances de la gestion économique de certains pays.

Le directeur général de la Caisse française de développement a ensuite abordé la question de la dévaluation du franc CFA. Il a d'abord rappelé les raisons qui avaient rendu cette dévaluation nécessaire : la baisse des termes de l'échange, de l'ordre de 45 %

en dix ans ; la très faible croissance économique dans les pays de la zone franc (allant dans certains cas jusqu'à une baisse annuelle de 5 % du PIB par habitant entre 1984 et 1993, la croissance démographique atteignant, il est vrai, 3,5 % par an pendant la même période), se traduisant même, dans certains pays, comme le Cameroun et la Côte d'Ivoire, par un recul du produit intérieur brut ; des déficits budgétaires intenable allant de pair avec une chute très forte de l'investissement et l'obligation de consacrer une part excessive de l'aide au financement des budgets des pays considérés.

M. Philippe Jurgensen a estimé que la dévaluation du franc CFA était ainsi devenue inévitable, même si une telle opération n'allait pas sans risques. Il a jugé que le bilan qui pouvait en être dressé, quinze mois plus tard, était globalement favorable et que les principaux risques encourus (troubles sociaux, croissance réduite, chute des investissements, apparition d'une fracture au sein de la zone franc, mise en cause du rôle de la France en Afrique ...) avaient pu être évités grâce notamment aux mesures d'accompagnement très importantes décidées par la France, aux efforts d'ajustement structurel accomplis par les pays concernés, et à l'aide conjoncturelle qu'avait apporté le raffermissement du cours des matières premières.

Le directeur général de la Caisse française de développement a en particulier précisé que :

- la hausse moyenne des prix, qui s'est élevée à 33 % en 1994 dans les pays de la zone franc, est aujourd'hui pratiquement enrayée, même si des différences sensibles doivent encore être notées selon les pays ;
- l'augmentation des salaires a été en moyenne limitée à moins de 15%, permettant ainsi des gains de compétitivité importants ;
- les conséquences sur le commerce extérieur des pays concernés ont été positives, la baisse des importations (de l'ordre de 15 %) ayant été largement complétée par la forte croissance des exportations permise par un gain de compétitivité de 32 % ;
- la croissance économique moyenne, modeste mais redevenue positive en 1994 (1,5 %), devrait fortement augmenter en 1995 et 1996 ;

- la mobilisation des concours financiers internationaux a été conforme aux attentes, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale ayant effectivement décaissé environ 9 milliards de francs en 1994 ;

- la dette de la plupart des pays de la zone franc a fait l'objet d'un rééchelonnement, grâce notamment à l'effort consenti par la France qui, par ailleurs, a annulé 25 milliards de sa dette bilatérale ;

- les finances publiques des pays de la zone franc se sont améliorées en dépit de recettes moins fortes qu'espéré, et de résultats inégaux selon les pays.

M. Philippe Jurgensen a estimé essentiel pour l'avenir le redémarrage de l'investissement qui n'avait augmenté que de 2 ou 3 % en 1994, la reprise de l'investissement privé ayant tardé par rapport à celle de l'investissement public. Il a conclu en jugeant globalement favorables les perspectives qui s'offraient aux pays de la zone franc en 1995-1996, grâce à une plus forte croissance économique qui pourrait s'appuyer sur la reprise de la consommation des ménages, l'accroissement de l'investissement privé et la maîtrise de la hausse des prix. En dépit des incertitudes permanentes que constituent l'évolution du cours du dollar et celle du cours des matières premières, le directeur général de la Caisse française de développement a estimé tangibles les résultats d'ores et déjà obtenus grâce à la dévaluation du franc CFA.

M. Philippe Jurgensen a ensuite répondu aux questions des commissaires.

En réponse à des interventions de **MM. Xavier de Villepin**, président, et **Michel d'Aillières** sur le champ géographique de la Caisse française de développement (CFD) et l'existence de différents instruments de mise en œuvre de la coopération, **M. Philippe Jurgensen** a indiqué qu'il ne pouvait s'exprimer en qualité de directeur général sur ces importants sujets qui relèvent de la responsabilité du Gouvernement. A titre personnel, il a estimé que le champ de compétence de la CFD pourrait être élargi par rapport à ce qu'il est actuellement, notamment vers les pays ACP où elle n'intervient pas encore. De même une meilleure définition des domaines de compétence des divers instruments de la coopération serait de nature à améliorer son efficacité et sa lisibilité.

M. Philippe Jurgensen a ensuite souligné, en réponse à **M. Michel d'Aillières**, la densité des liens de la CFD avec le FMI et la Banque mondiale : échanges de personnels, cofinancements pour les projets majeurs, etc ...

S'agissant des incidences de la dévaluation du franc CFA, le directeur général a fait observer qu'elle avait entraîné un accroissement des engagements de la part de la France. Il a souligné que ses effets favorisaient plutôt, dans un premier temps, la population rurale que la société urbaine, ce qui était un juste rattrapage des évolutions passées. Il a souligné que si les actifs de sociétés dirigées par les expatriés avaient diminué du fait de la dévaluation, les perspectives de croissance ouvertes par le changement de parité étaient positives pour ces entreprises.

M. Philippe Jurgensen a partagé le sentiment d'inquiétude de **M. Michel d'Aillières** quant au renouvellement du 8e Fonds européen de développement où la France souhaitait maintenir une contribution en termes réels, contrairement à nos partenaires britanniques et allemands.

L'instauration future d'une monnaie unique européenne ne modifierait pas la nature du lien entre le franc CFA et cette nouvelle unité de compte qui se substituerait au franc français. En effet, le mécanisme de la zone franc, reposant sur une garantie du Trésor français, ne serait pas modifié.

En réponse à **M. Marc Lauriol**, **M. Philippe Jurgensen** a indiqué que l'essentiel de nos financements était directement versé aux opérateurs ou aux bénéficiaires, ce qui était une garantie de l'absence de détournement. Quant à l'utilité de l'aide, elle ne doit pas s'apprécier dans le seul cadre économique, mais doit intégrer bien d'autres paramètres : devoir humanitaire, enjeux stratégiques, maintien de la paix sociale. A cet égard, le directeur général a fait remarquer que les pays de la zone franc avaient su éviter les conflits armés, internes ou externes.

M. Philippe Jurgensen a précisé à l'intention de **M. Jean-Paul Chambriard**, qui s'appuyait sur l'exemple allemand au Burundi, que les procédures de la Caisse permettaient également de s'assurer que les paiements correspondaient bien à des " services faits ".

Le directeur général a indiqué à **M. Hubert Durand-Chastel** que la CFD ne consentait pas de prêts en francs CFA ; en revanche elle offrait sa garantie à des émissions obligataires destinées à drainer l'épargne locale et à permettre aux banques de consentir des prêts en francs CFA. Il a également souligné qu'à Djibouti, comme ailleurs, les financements proposés aux entreprises concernaient également celles dont le capital était détenu par des Français.

M. Philippe Jurgensen a indiqué à **M. Jacques Habert** que la CFD reprendrait prochainement ses opérations en Haïti pour des projets d'infrastructure et de développement rural.

Le directeur général a enfin précisé à **M. Xavier de Villepin, président**, que le développement des concours de l'organisme qu'il dirigeait en faveur du secteur privé était une priorité. C'est pour cela que la filiale " Proparco " de la Caisse française de développement avait récemment vu son capital substantiellement augmenté.

Mercredi 19 avril 1995 - Présidence de M. Xavier de Villepin, président. A la suite d'une intervention de **M. Michel Calda-guès** qui s'interrogeait, au lendemain de la mort de deux soldats français à Sarajevo, sur les responsables de ces nouvelles pertes et sur les capacités de riposte des contingents de la FORPRONU (force de protection des Nations Unies), la commission a d'abord décidé, sur la suggestion de **M. Xavier de Villepin, président**, de demander à entendre l'Amiral Lanxade, chef d'état-major des armées, sur la situation actuelle des forces françaises dans l'ex-Yougoslavie.

Puis **M. Xavier de Villepin, président**, a constaté qu'aucun amendement n'avait été déposé aux conclusions de la commission sur la **proposition de résolution n° 236 (1994-1995)** sur le projet de directive de la Commission modifiant la directive de la Commission 90/388/CEE concernant la suppression des restrictions à l'utilisation des réseaux câblés de télévision pour la fourniture de service de télécommunications (n° E-385).

La commission a alors adopté, en application de l'article 73 bis, alinéa 8, du Règlement, la résolution sur le projet de directive précité dans la rédaction votée par la commission le jeudi 13 avril

1995, conformément aux conclusions du rapporteur, M. Michel d'Aillières.

M. Xavier de Villepin, président, a rappelé que cette résolution serait imprimée et distribuée et qu'elle deviendrait résolution du Sénat au terme d'un délai de dix jours francs suivant la date de sa distribution si, dans ce délai, aucune demande d'examen par le Sénat n'était formulée.

M. Xavier de Villepin, président, a ensuite présenté le compte rendu de la visite effectuée le 10 janvier 1995 à Bruxelles, aux sièges de l'OTAN et de l'UEO, par une délégation de la commission composée de MM. Xavier de Villepin, Yvon Bourges, Michel d'Aillières, Yves Guéna, Michel Caldaguès, Jean-Paul Chambriard, Charles-Henri de Cossé-Brissac, Michel Crucis, Bernard Guyomard et Michel Maurice-Bokanowski.

Après avoir indiqué les nombreuses personnalités rencontrées par la délégation à l'occasion de ce déplacement, **M. Xavier de Villepin, président**, a retenu cinq thèmes de réflexion.

S'agissant d'abord des enseignements qui peuvent être tirés du rôle joué par l'OTAN et par les Européens dans le conflit de l'ex-Yougoslavie, **M. Xavier de Villepin** a souligné trois idées principales :

- l'affaire yougoslave a illustré les très vives réticences des Etats-Unis à engager des soldats au sol dans des crises en Europe qui ne mettent pas en cause leurs intérêts vitaux ; il est donc impératif pour les Européens de prendre conscience du fait qu'ils seront seuls pour faire face à certaines crises en Europe et de se doter des moyens leur permettant d'assumer ces responsabilités ;

- en ce qui concerne les relations entre l'ONU et l'OTAN, les opérations dans l'ex-Yougoslavie ont montré, avec notamment le " système de la double clé " nécessaire avant le déclenchement de toute opération militaire, la difficulté de concilier les " cultures " profondément différentes des deux organisations : l'ONU a pour philosophie constante de préserver la paix, tandis que l'OTAN a pour vocation d'utiliser tous les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs militaires qui lui sont fixés ;

- l'OTAN aura enfin un rôle majeur à jouer, dans l'avenir proche, dans l'ex-Yougoslavie, soit pour la mise en oeuvre d'un plan de paix, soit pour assurer le retrait des forces des Nations Unies, opération très complexe et très risquée, qui pose de surcroît la question des modalités et de l'ampleur d'une participation américaine.

Abordant, en deuxième lieu, la position française au sein d'une Alliance atlantique en cours de " rénovation ", **M. Xavier de Villepin, président**, a rappelé les initiatives prises au cours de la dernière période, la France, tout en continuant à se tenir à l'écart de la structure militaire intégrée, décidant au cas par cas s'il convient que le ministre de la Défense ou le chef d'état-major des armées assiste aux réunions des organes de l'Alliance atlantique.

Le débat sur l'intégration, a estimé **M. Xavier de Villepin**, a perdu une part de son sens dans une Alliance où la ligne de front est-ouest a disparu et où l'essentiel du dispositif américain, nucléaire et conventionnel, a été retiré d'Europe. Dans le même temps, l'Alliance se trouve aujourd'hui investie d'une nouvelle mission dans le domaine des opérations de maintien de la paix. C'est dans ce contexte que la France doit être prête, a considéré **M. Xavier de Villepin**, à jouer un rôle actif au sein d'une Alliance rénovée et à faire évoluer, si nécessaire, les modalités de sa participation aux structures atlantiques.

Le troisième thème de réflexion a concerné, a indiqué **M. Xavier de Villepin**, le développement de l'UEO. La délégation a, à cet égard, constaté que l'UEO a encore bien du mal à trouver sa place entre l'organisation atlantique et la vie communautaire, entre l'OTAN et l'Union européenne et que l'essentiel, presque tout, reste à accomplir.

Il y faudra d'abord, a souligné **M. Xavier de Villepin**, une impulsion politique vigoureuse pour surmonter les réticences de certains partenaires de la France et la clarification, à l'occasion de la conférence intergouvernementale de 1996, des liens entre l'UEO et l'Union européenne.

Il y faudra aussi, notamment, pour donner à l'UEO de véritables capacités opérationnelles :

- le renforcement de la cellule de planification de l'UIO qui a paru à la délégation manquer considérablement de moyens et, tout autant, de soutien politique,
- le développement de capacités européennes en matière de renseignement, notamment d'origine spatiale,
- une coopération renforcée dans le domaine des armements,
- et le renforcement des capacités logistiques et de transport aérien.

En ce qui concerne, en quatrième lieu, les relations entre l'OTAN et l'UEO, **M. Xavier de Villepin, président**, a souligné l'importance du concept des "groupes de forces interarmées multinationales" (GFIM), entériné lors du sommet de Bruxelles de janvier 1994 et consistant à mettre sur pied des groupes de forces "à la carte" pour des opérations de maintien de la paix, éventuellement menées par les seuls Européens.

Peu de progrès ont cependant été jusqu'ici accomplis quant à la mise en oeuvre de ces GFIM qui constituent, sur le plan des principes, une avancée politique importante. Plusieurs questions, a souligné **M. Xavier de Villepin**, restent ainsi posées :

- quelle sera la répartition des responsabilités dans la mise en place des GFIM ?
- quelle sera la véritable portée des GFIM s'il revenait au SACEUR (commandant en chef des forces alliées en Europe), c'est-à-dire à un général américain, de décider des besoins opérationnels d'un GFIM ? Le commandement des GFIM lui-même sera-t-il européen ou américain ?
- enfin, quels types d'opérations les GFIM permettraient-ils d'accomplir ?

Le dernier thème de réflexion, essentiel, concernait, a indiqué **M. Xavier de Villepin, président**, les relations avec les pays de l'Est et les perspectives d'élargissement de l'OTAN et de l'UEO. Il a évoqué à cet égard trois idées principales :

- première idée : le "partenariat pour la paix", qui est ouvert aux pays d'Europe centrale et orientale et aux pays de l'ex-URSS, et dont les signataires sont actuellement au nombre de vingt-cinq.

Cette démarche positive, qui doit être poursuivie, pose cependant, a souligné **M. Xavier de Villepin**, plusieurs questions : celle de son financement, celle d'une éventuelle garantie de sécurité apportée aux participants au partenariat, celle des relations avec la Russie, et, naturellement, celle d'une adhésion ultérieure à l'OTAN ;

- deuxième idée : l'élargissement de l'OTAN elle-même, qui ne saurait être une conséquence automatique du " partenariat " mais qui constitue bien sûr l'objectif des pays concernés et l'une des questions majeures des années à venir. Quatre questions, a indiqué **M. Xavier de Villepin**, sont posées par un éventuel élargissement de l'Alliance : pourquoi ? comment ? qui ? et quand ? Le Conseil Atlantique a décidé en décembre 1994 de lancer une étude sur les deux premières questions -pourquoi ? et comment ?- qui devrait aboutir d'ici la fin 1995 ; alors seulement pourraient débiter les réflexions sur " qui " pourrait adhérer à l'Alliance et sur " quand " ces adhésions pourraient avoir lieu ;

- troisième idée, enfin : les relations avec la Russie. **M. Xavier de Villepin**, a à cet égard souligné que rien ne serait pire que de voir resurgir les " blocs " ou d'alimenter en Russie un quelconque sentiment d'exclusion. C'est dans cet esprit que les Européens ont proposé, le 19 mars dernier, la conclusion d'un accord ou d'une " charte " entre l'OTAN et la Russie. Mais la question, a estimé **M. Xavier de Villepin**, est évidemment rendue encore plus délicate aujourd'hui par les événements en Tchétchénie.

A l'issue de l'exposé de **M. Xavier de Villepin**, président, **M. Yves Guéna** a estimé que la visite de la délégation à Bruxelles lui avait permis de mesurer la singularité maintenue -qu'il approuvait- de la position française dans l'Alliance atlantique au sein de laquelle les Etats-Unis conservaient une influence déterminante, acceptée par les partenaires de la France. S'agissant de l'UEO, il s'est déclaré frappé par l'extrême modestie des moyens, tant politiques qu'opérationnels, de l'organisation européenne qui lui sont apparus, à bien des égards, encore négligeables.

M. Michel Caldaguès a déploré l'équivoque qui persistait quant au degré de dépendance de l'UEO par rapport à l'OTAN et souligné à son tour l'insuffisance flagrante des moyens dont disposait l'UEO, pourtant appelée à constituer le bras armé de l'Union

européenne. Il a enfin estimé pour le moins ambiguë la position des Etats-Unis consistant à la fois à refuser de s'impliquer dans les crises européennes ne mettant pas en cause leurs intérêts vitaux et à s'opposer parfois à des propositions européennes, notamment en Bosnie-Herzégovine.

M. Michel d'Aillières a pour sa part souligné la nécessité d'écarter toute vision trop pessimiste ou caricaturale de l'UEO qui devait pouvoir faire appel aux moyens de ses Etats membres mais n'avait pas vocation à détenir elle-même tous les équipements militaires requis par telle ou telle opération. Il a enfin estimé que l'avenir de l'UEO serait inévitablement dépendant de l'évolution de la construction européenne elle-même.

M. Louis Jung a jugé malheureusement réaliste le constat décevant fait par la délégation des moyens actuels de l'UEO. Il a d'autant plus regretté cet état de fait que l'élaboration d'une véritable défense européenne demeurerait, à ses yeux, un enjeu capital pour l'avenir.

M. Xavier de Villepin, président, a regretté que le concept des GFIM (groupes de forces interarmées multinationales) n'ait pu encore être traduit dans les faits de manière satisfaisante. Il a jugé nécessaire un rapide renforcement du " pilier européen " de l'Alliance atlantique dans le nouveau contexte géostratégique. Il a enfin rappelé l'opposition actuelle de la Russie à un élargissement de l'Alliance atlantique.

La commission a alors **autorisé la publication** du compte rendu qui lui avait été présenté sous la forme d'un **rapport d'information**.

La commission a ensuite entendu le **compte rendu de la mission effectuée au Mali et au Gabon**, du 29 janvier au 5 février 1995, par une délégation composée de **MM. Michel d'Aillières, Guy Penne, Mme Paulette Brisepierre, MM. Jean Garcia et Jacques Golliet**.

Présentant les grandes lignes de la mission, **M. Michel d'Aillières** a rappelé en préambule les objectifs principaux visés par la dévaluation du franc CFA du 12 janvier 1994 : le rétablissement de la compétitivité des économies concernées, la relance de la

croissance et la nécessité de redonner confiance aux différents bailleurs de fonds afin de rétablir les indispensables flux financiers.

Puis le rapporteur a détaillé les spécificités de chacun des deux pays visités : le Mali, pays pauvre, classé parmi les pays les moins avancés, faisait partie des Etats de l'Afrique de l'Ouest. Son enclavement était un obstacle à son essor économique qui reposait essentiellement sur une longue tradition agro-pastorale qui pourra bénéficier du changement de parité.

Le Gabon faisait comparativement figure de pays riche, disposant avec le pétrole, d'une ressource naturelle essentielle. Toutefois la structure économique de ce pays, exportateur d'une matière première -le pétrole- dont les prix étaient libellés en dollars, et importateur de nombreux produits de consommation, le rendait, a priori, plus imperméable aux effets bénéfiques de la dévaluation.

Ces deux pays ont en commun, a souligné **M. Michel d'Aillières**, d'avoir envisagé, au même moment, en 1990-1991, un processus de démocratisation qui pouvait malgré tout s'avérer encore fragile, au cas où les effets attendus d'une reprise économique, seraient trop longs à se concrétiser pour les populations.

M. Michel d'Aillières a ensuite développé ses observations sur le séjour de la délégation au Mali. Il a rappelé que le Mali était entré, depuis trois ans dans une phase de démocratisation réelle qui voyait s'épanouir un réel pluralisme politique.

Le pays était toutefois confronté à de nombreux défis : d'abord la rébellion touareg au Nord, dont on pouvait toutefois espérer, depuis la signature d'un Pacte national en 1992 et surtout depuis l'évolution récente du mouvement du FIAA (Front islamique arabe de l'Azawad), qu'elle fasse l'objet d'une issue négociée permettant l'arrêt progressif des combats.

Le second défi était constitué par certains aspects structurels de la société malienne : la corruption dans certains secteurs de l'administration, le niveau particulièrement bas du taux de scolarisation, la justice rendue dans des conditions parfois contestables, le délabrement du secteur sanitaire...

Cela étant, le Gouvernement était parvenu à apaiser la fronde étudiante, cause de désordres graves dans les mois récents, ainsi

qu'à établir un consensus social sur les mesures prises en application de la dévaluation : la limitation de la hausse des salaires (15 %) en était un des aspects les plus tangibles. Enfin, le Gouvernement s'efforçait de transformer les forces armées maliennes en un instrument de soutien à l'ordre républicain et démocratique.

M. Michel d'Aillières a ensuite souligné que les premiers effets de la dévaluation étaient globalement positifs au Mali : les productions agricoles locales, en particulier le coton, y trouvaient l'occasion d'un essor nouveau. La hausse des prix avait pu être limitée à 35 % pour 1994 et l'évolution des finances publiques - augmentation des recettes en particulier - était conforme aux spécifications du FMI (Fonds monétaire international). Les responsables maliens plaçaient beaucoup d'espoir dans l'approfondissement de l'intégration économique régionale, en particulier dans le cadre de la récente Union économique et monétaire de l'Ouest africain.

Les relations bilatérales entre la France et le Mali s'appuyaient sur une coopération multiforme : notre contribution s'établissait à 40 % du total de l'aide bilatérale reçue par le Mali et la France avait participé à la mise en oeuvre de mesures d'accompagnement en particulier par une annulation de la dette extérieure.

M. Michel d'Aillières a ensuite abordé le séjour de la délégation au Gabon. Ses différents entretiens avaient été l'occasion d'approfondir la situation politique du pays : la réélection -un temps contestée par les forces de l'opposition- du Président Bongo à la tête de l'Etat en décembre 1993 avait été suivie d'une négociation avec l'ensemble des forces politiques et avait abouti à la signature des " accords de Paris ". Ce document, qui prévoyait notamment l'organisation d'élections dans des conditions renforcées de transparence, devrait être prochainement soumis à référendum.

L'économie gabonaise, construite sur ses ressources pétrolières -80 % des recettes d'exportations et 40 % des recettes budgétaires-, devrait néanmoins se diversifier : l'exploitation du bois d'okoumé, du manganèse, de l'uranium pourrait être stimulée par le changement de parité du franc CFA. Le Gabon, qui supportait relativement bien les effets de la dévaluation -inflation de 40-45 %, hausse de la masse salariale limitée à 10 % pour la fonction publique- devrait réorienter la structure de son économie vers une plus grande

diversification, réduire la part du budget consacrée à la rémunération d'un secteur public hypertrophié, procéder enfin à l'indispensable restructuration d'un secteur productif parapublic très endetté et peu rentable.

M. Michel d'Aillières a enfin souligné l'étroitesse des relations liant la France avec le Gabon, où résident 12.000 de nos compatriotes et où sont présentes de nombreuses filiales d'entreprises françaises ainsi que des PME-PMI animées par des Français.

M. Michel d'Aillières a enfin souligné que, dans les deux pays visités, les représentants des associations représentatives des Français résidant soit au Mali, soit au Gabon, avaient mis en avant les difficultés rencontrées par certains de nos compatriotes du fait de la dévaluation : c'était en particulier le cas de ceux qui percevaient leurs revenus (salaires ou pensions de retraite) en francs CFA et qui devaient honorer des engagements souscrits antérieurement en francs français. Certaines entreprises étaient confrontées à des difficultés de trésorerie du fait d'encours désormais dévalués. La Caisse française de développement et le ministère de la Coopération avaient élaboré des mesures de compensation qui n'étaient pas toujours à la hauteur des besoins exprimés.

Concluant son exposé, **M. Michel d'Aillières** a formulé cinq observations.

En premier lieu, il a estimé que la dévaluation pouvait être la meilleure opportunité offerte depuis de nombreuses années, aux pays africains, pour placer leurs économies sur la voie du développement : la reconquête du marché intérieur, la stimulation des productions nationales, une rigueur de gestion durablement appliquée en étaient les premières traductions positives.

En second lieu, le rapporteur a toutefois relevé certaines ambiguïtés contenues dans les contraintes des plans d'ajustement structurels imposées par le FMI et la Banque mondiale. Ainsi le Mali, confronté à un niveau particulièrement bas du secteur éducatif, se voyait interdit de recruter des instituteurs en nombre suffisant pour remédier à une situation qui, à terme, était un frein à son développement.

En troisième lieu, **M. Michel d'Aillières** a estimé que la France devait, seule ou dans le cadre européen, continuer à fournir

à l'Afrique une assistance significative. Quelles que soient les sollicitations dont elle était l'objet par ailleurs, l'Europe ne devait pas se désintéresser de l'évolution d'un continent dont les soubresauts économiques ou politiques auraient toujours sur elle un effet important.

En quatrième lieu, le rapporteur a souligné l'urgence que constituait, tant en Afrique centrale qu'en Afrique de l'Ouest, l'intégration progressive des économies qui devaient être désormais complémentaires et non plus concurrentes.

Enfin, **M. Michel d'Aillières** a insisté sur la restructuration de nos instruments de coopération, aujourd'hui éclatés entre plusieurs tutelles politiques, vers une plus forte unité qui pourrait prendre éventuellement, la forme d'un ministère unique du développement. En outre, une plus forte prééminence du ministère des affaires étrangères dans nos relations avec l'Afrique serait un outil supplémentaire pour générer, dans les enceintes de l'Union européenne, une véritable politique européenne pour l'Afrique.

A l'issue de l'exposé de M. Michel d'Aillières, un débat s'est instauré entre les commissaires.

M. Jacques Golliet, relevant certains aspects négatifs de la dévaluation a fait observer que, si les dettes des Etats avaient pu être allégées, les dettes privées demeuraient sources de difficultés. Evoquant les aspects positifs liés au changement de parité, il a estimé que la dévaluation du franc CFA était une décision courageuse qui aurait dû être prise plus tôt. Il a fait valoir qu'en stimulant les capacités exportatrices des pays de la zone franc, la dévaluation redonnait à l'Afrique, sa vocation agricole.

M. Michel d'Aillières a souligné que le caractère éventuellement tardif de la dévaluation était dû, pour une large part, à l'opposition résolue de certains Chefs d'Etat africains.

M. Jean Garcia a fait remarquer que la mission qu'il avait effectuée avec la délégation l'avait conforté dans son sentiment d'une utilisation de l'aide trop longtemps tournée vers des programmes de surarmement démesurés ou un endettement extérieur excessif, qui avaient généré des délabrements considérables sur le plan social, sanitaire et éducatif. Il a insisté sur l'inadaptation de certaines conditions posées par le FMI aux économies et aux socié-

tés africaines. Enfin, soulignant le rôle important tenu par les Français résidant et travaillant en Afrique, il a rappelé les difficultés que rencontraient certains d'entre eux depuis la dévaluation et dénoncé le retrait progressif de notre pays de certains secteurs de coopération.

Enfin, en réponse à **M. Xavier de Villepin, président, M. Michel d'Aillières** a indiqué que l'Islam intégriste ne constituait pas, aux yeux des responsables maliens, une menace à court terme. Il a reconnu que la perspective de la monnaie unique inquiétait les dirigeants africains rencontrés par la délégation, bien que, dans cette hypothèse, les mécanismes de base régissant la zone franc ne seraient pas affectés.

La commission a alors autorisé la **publication du rapport d'information** qui lui avait été présenté.

FINANCES, CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET COMPTES ÉCONOMIQUES DE LA NATION

Mardi 11 avril 1995 - Présidence de M. Jean Clouet, vice-président. La commission a procédé à l'audition de **M. Jean-Claude Trichet**, gouverneur de la Banque de France sur le rapport adressé au Président de la République et au Parlement relatif aux opérations de la Banque, à la politique monétaire et à ses perspectives.

M. Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France, a tout d'abord souligné que l'objectif de stabilité des prix, but final de la politique monétaire avait été atteint en 1994, avec une inflation de 1,7 %, grâce à la modération de la progression de la masse monétaire et à la stabilité du franc.

Puis, il a rappelé les quatre recommandations du conseil de la politique monétaire pour 1995 : la nécessaire réduction des déficits publics, l'encouragement à la reprise de l'investissement productif, la nécessité de réformes structurelles pour enrichir le contenu de la croissance en emplois et la maîtrise par les partenaires sociaux des évolutions nominales des revenus. Ce dernier message signifie qu'il est possible, compte tenu d'un objectif de hausse des prix de moins de 2 %, d'obtenir des gains de pouvoir d'achat avec des hausses raisonnables des revenus nominaux. A l'inverse, une forte hausse des revenus risquerait d'accroître l'inflation, et de se traduire in fine par des gains réels plus faibles et par une perte de compétitivité.

M. Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France, a ensuite estimé que dans un contexte de marchés financiers internationaux erratiques, la Banque de France, avec les autres banques centrales, se devait d'incarner la stabilité de façon à tenter de réduire

les mouvements affectant les valeurs ou les devises. Mais il a concédé que ce point de vue n'était pas partagé par tous les pays.

M. Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France, a conclu son propos liminaire en abordant la question du passage à la monnaie unique européenne. Il a indiqué que, d'une part, les membres de l'Institut monétaire européen (IME) considéraient qu'une période d'un an environ serait nécessaire entre la décision des chefs d'Etat et de Gouvernement sur l'entrée dans la troisième phase de l'union monétaire et le début de cette phase et, d'autre part, qu'un délai de trois ans au moins serait indispensable pour la mise en circulation de la monnaie fiduciaire (billets et pièces), mais que la monnaie scripturale pouvait néanmoins techniquement circuler dans un délai plus bref.

M. Jean Arthuis, rapporteur général, a alors interrogé le gouverneur de la Banque de France sur les avertissements de l'Institut monétaire européen relatifs aux déficits publics et sur les liens entre les excédents commerciaux dégagés par la France et la crédibilité du franc.

En réponse, **M. Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France**, a souligné le caractère inquiétant de la dérive des déficits publics européens, qui est supérieure au dérapage des déficits américains, en proportion du produit intérieur brut. Il a cependant estimé possible un retour dans l'épure prévue par le Traité de Maastricht, notamment pour la France, grâce à trois moyens : l'augmentation spontanée des recettes induites par la croissance ; un effort sur les dépenses, notamment l'assurance maladie ; et la mise en place, si nécessaire, de recettes nouvelles.

M. Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France, a ensuite considéré que l'excédent des transactions courantes que connaît la France depuis 1992 contribuait à la bonne tenue du franc.

En réponse aux questions de **M. Paul Loridant**, le gouverneur de la Banque de France, a rappelé que les critères de convergence pour le passage à la troisième phase de l'Union monétaire devaient être respectés en appliquant le texte du Traité.

A propos du niveau des taux d'intérêt, **M. Jean-Claude Trichet** a considéré que les taux français et allemands actuels n'étaient pas susceptibles d'entraver la croissance, mais que les taux à long terme demeuraient à des niveaux relativement élevés au niveau mondial. Il a à nouveau plaidé en faveur d'une réduction généralisée des déficits publics dans les pays industrialisés, seule capable de diminuer la pression sur ces taux.

Répondant à **M. Philippe Marini**, le gouverneur de la Banque de France a admis que certaines réformes structurelles destinées à créer davantage d'emplois en France pouvaient être coûteuses mais que d'autres l'étaient moins, par exemple l'extension de la possibilité de travail à temps partiel.

A propos du périmètre de la dette publique française, **M. Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France**, a considéré que l'Etat était naturellement responsable de la totalité des bilans du secteur public. Il n'a cependant pas jugé que ces engagements hors bilan devaient être intégrés dans la dette publique.

M. Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France, s'est ensuite déclaré d'accord avec **M. Philippe Marini** sur le poids accru que la monnaie unique donnerait à l'Europe dans le système monétaire international, mais n'a pas considéré que l'ensemble des difficultés de celui-ci en serait pour autant nécessairement immédiatement réglé.

En réponse aux questions de **MM. Maurice Blin, Emmanuel Hamel et Jacques Chaumont**, qui portaient sur la globalisation des marchés financiers et les turbulences monétaires, le gouverneur de la Banque de

France a informé la commission que le Comité de Bâle (qui relève de la responsabilité des banques centrales du Groupe des dix pays les plus industrialisés) venait de recommander, d'une part, l'introduction d'une exigence minimale de fonds propres, en complément du ratio Cooke, pour couvrir les risques de marché et, d'autre part, un renforcement des contrôles internes.

Abordant la chute du dollar, **M. Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France**, a qualifié d'anormalement bas le niveau de la devise américaine.

Enfin, **M. Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France**, a indiqué qu'il y avait aujourd'hui consensus des grands pays industrialisés, y compris les Etats-Unis, sur le fait que le dollar se situait à un niveau excessivement bas. Par le passé, un tel consensus avait toujours abouti, à terme, à un rétablissement des situations difficiles sur les marchés des changes.

Mercredi 19 avril 1995 - Présidence de M. Christian Poncelet, président. La commission a procédé à l'audition de **M. Jean Peyrelevade, président du Crédit Lyonnais**.

M. Jean Peyrelevade a d'abord évoqué la situation du Crédit Lyonnais à son arrivée, rappelant qu'il avait été particulièrement frappé par l'inconscience des dirigeants de l'entreprise, des membres du conseil d'administration, des commissaires aux comptes, de la tutelle du ministère des finances et de la commission bancaire sur l'ampleur des problèmes de la banque.

Ainsi, il a indiqué qu'en novembre 1993, il avait fait une première estimation jugée très élevée des pertes à 25 milliards de francs, mais il a souligné qu'avec l'arrivée des nouveaux commissaires aux comptes au mois de mai 1994, ce chiffre est rapidement apparu très inférieur à la réalité. Il a précisé que les commissaires aux comptes avaient estimé nécessaire de provisionner immédiatement l'ensemble des risques au lieu de les étaler dans le temps,

et qu'ils avaient une appréciation beaucoup plus pessimiste des dossiers difficiles.

M. Jean Peyrelevade a ensuite indiqué qu'il avait dû attendre le mois de novembre 1994 pour convaincre les autorités de tutelle de la profonde dégradation des comptes du Crédit Lyonnais, essentiellement due à une " politique délirante d'acquisition d'actifs exécrables ". Il a mis en exergue certaines raisons moins connues de la situation difficile de la banque : l'absence de provisionnement des activités commerciales classiques (8 milliards de francs), la réévaluation effectuée entre 1991 et 1993 des actifs sains, empêchant la réalisation de plus-values, et la maîtrise insuffisante des coûts de gestion, se traduisant par un coefficient d'exploitation de 80 %, au lieu de 70 % dans les autres banques françaises, voire 60 % dans certaines banques étrangères.

M. Jean Peyrelevade a indiqué qu'avant le plan de restructuration, l'actif net comptable consolidé du Crédit Lyonnais était négatif. Dans ces conditions, il a estimé que le plan élaboré avec le concours du Gouvernement était le seul possible. En effet, il a souligné que la privatisation n'aurait pu se réaliser sans appel à l'Etat en garantie de passif et que la recapitalisation de l'entreprise aurait nécessité un concours public de 60 à 70 milliards de francs, incompatible avec l'état actuel des finances publiques. Il a ajouté qu'une " vente par appartements " ne pouvait être autre chose qu'une vue de l'esprit et qu'en tout état de cause, il était important de sauvegarder le crédit de la place.

M. Jean Peyrelevade a alors indiqué que le plan avait essentiellement consisté à séparer les actifs bancaires des actifs non bancaires. Il a précisé que désormais le Crédit Lyonnais se retrouvait avec un bilan " nettoyé " et des fonds propres juste suffisants. Néanmoins il a ajouté que la banque pourrait compter sur la qualité de ses équipes et la valeur de son fonds de commerce pour réaffirmer son rang d'ici quatre à cinq ans.

En réponse à **M. Jean Arthuis, rapporteur général**, qui l'interrogeait sur le sort des certificats d'investissement émis en 1988, **M. Jean Peyrelevade** a indiqué que les porteurs de ces certificats pouvaient s'estimer abusés, mais que leur situation était toutefois plus favorable que s'il y avait eu recapitalisation massive de l'Etat car celle-ci aurait entraîné une valeur quasi nulle pour ces titres. Il a reconnu que cette situation n'était pas réellement satisfaisante, et qu'à titre symbolique, il n'aurait pas été hostile à la transformation de ces certificats en actions de droit commun.

Puis, **M. Jean Arthuis, rapporteur général**, a interrogé le président du Crédit Lyonnais sur le questionnaire transmis par la Commission de Bruxelles. **M. Jean Peyrelevade** en a admis le bien-fondé, sauf en ce qui concerne la détermination d'un calendrier précis pour la réalisation des différentes cessions d'actifs prévues. En effet, il a estimé indispensable de pouvoir procéder à ces cessions selon les règles de confidentialité habituelles à ce type d'opération.

Enfin, il a reconnu avec **M. Jean Arthuis, rapporteur général**, les difficultés inhérentes à la confusion des rôles de la Banque de France, à la fois vérificatrice des comptes par l'intermédiaire de la commission bancaire et organe de tutelle générale du système bancaire français. A cet égard, **M. Jean Peyrelevade** a rappelé que les comptes 1993 du Crédit Lyonnais avaient été arrêtés sous certification de la commission bancaire, ce qui rendait impossible un provisionnement supplémentaire. Pour les comptes 1994, il a indiqué que le problème du taux de provisionnement avait été résolu par accord progressif entre la commission bancaire et les nouveaux commissaires aux comptes, ceux-ci ayant imposé leur doctrine consistant à provisionner immédiatement tous les risques recensés.

M. Jean Peyrelevade a néanmoins souligné que la gravité de certains phénomènes financiers, comme la crise de l'immobilier, rendait obligatoire une gestion politique et

non strictement commerciale des difficultés, afin de prévenir un risque systémique.

Puis **M. Jean Peyrelevade** a estimé que d'une façon générale, la France était très en retard sur les pays anglo-saxons dans l'application des règles du "gouvernement d'entreprise". Il a en particulier regretté que le droit français ne fixe aucun contre-pouvoir au président, omnipotent dans son entreprise.

M. Maurice Blin a interrogé le président du Crédit Lyonnais sur l'importance de la taille de son entreprise. **M. Jean Peyrelevade** lui a répondu que plusieurs concurrents internationaux avaient une dimension identique et fonctionnaient bien, mais il a reconnu l'ampleur accrue des risques dans les très grandes sociétés. Il a alors estimé qu'il y avait incompatibilité totale entre la taille du Crédit Lyonnais, première banque d'Europe, et le "système monarchique" de sa direction.

En réponse à **M. Emmanuel Hamel** qui l'interrogeait sur le coût pour le contribuable du plan de redressement mis en place, **M. Jean Peyrelevade** a indiqué que l'avantage de la solution retenue était d'étaler dans le temps les pertes constatées, une recapitalisation massive et immédiate étant budgétairement impossible. Il a précisé que les dividendes et le produit de la privatisation du Crédit Lyonnais permettraient de compenser les pertes, mais que pendant les premières années du plan, celui-ci aurait un coût pour l'Etat.

M. Emmanuel Hamel a ensuite évoqué la question des effectifs. En réponse, **M. Jean Peyrelevade** lui a indiqué qu'il faudrait procéder à l'adoption de plusieurs plans sociaux pour améliorer de dix points le coefficient d'exploitation d'ici quatre ans. Il a insisté sur la nécessité de rechercher des solutions fondées sur le volontariat et la mobilité, mais il a souligné les difficultés de cette mise en oeuvre en raison de la législation sociale qui interdit en particulier des changements de poste sans recours au licenciement.

Par ailleurs, il a regretté le manque de souplesse des textes relatifs aux banques (convention collective, décret de 1937) qui empêchent de fait l'ouverture des agences après 16 heures 30, interdisent le chevauchement d'équipes permettant de maintenir un guichet ouvert entre 8 heures 30 et 18 heures 30 et prohibent l'ouverture six jours par semaine. Il a rappelé que ces contraintes ne s'appliquaient pas à d'autres établissements comme les Caisses d'épargne, le Crédit agricole, le Crédit mutuel et La Poste.

M. Roland du Luart s'est interrogé sur les conditions dans lesquelles se faisait l'apurement du système bancaire français. **M. Jean Peyrelevade** lui a répondu qu'au-delà d'une certaine taille, ce n'était pas seulement l'entreprise mais le pays qui était en cause et qu'il n'existait aucun exemple de grande banque d'un pays industrialisé qu'on a laissée en faillite. En revanche, il a considéré qu'on aurait pu laisser disparaître certaines petites entreprises en protégeant néanmoins les déposants.

M. Jean Peyrelevade a ensuite indiqué à **M. Roland du Luart** qu'il n'avait pas trouvé de trace d'intervention écrite dans le dossier de M. Bernard Tapie, mais il a indiqué que ces interventions n'auraient pas été nécessaires car, avant 1993, le Crédit Lyonnais se contentait d'appliquer son slogan " le pouvoir de dire oui " à toutes les demandes qui lui étaient présentées.

Enfin, il a reconnu avec **M. Roland du Luart** qu'aux Etats-Unis, les administrateurs et les commissaires aux comptes d'une entreprise dans une telle situation auraient été poursuivis en justice. Il s'est alors étonné que le conseil d'administration du Crédit Lyonnais n'ait pas été intégralement renouvelé.

Puis **M. Jean Peyrelevade** a indiqué à **M. Paul Girod** que les actifs et créances de M. Bernard Tapie figuraient dans la structure de cantonnement, et que les arbitrages éventuels entre le fisc et la nouvelle structure concernaient désormais l'Etat et lui seul.

A une question de **M. Alain Lambert** qui l'interrogeait sur l'opportunité pour l'Etat d'être actionnaire d'une entreprise du secteur concurrentiel, **M. Jean Peyrelevade** a répondu qu'il lui semblait nécessaire que l'Etat ne soit pas majoritaire dans ces entreprises. En revanche, il a estimé utile que dans certains cas, l'Etat reste minoritaire : il aurait par exemple souhaité que l'Etat conserve dix à quinze pour cent du capital de chacune des grandes banques de la place afin d'écartier le spectre du risque systémique.

A **M. Paul Loridant** qui l'interrogeait sur les inquiétudes du personnel et de la clientèle du Crédit Lyonnais, **M. Jean Peyrelevade** a répondu que la banque n'avait pas constaté de perte de clientèle, mais qu'il y avait une difficulté à attirer de nouveaux clients.

M. Philippe Marini a interrogé le président du Crédit Lyonnais sur le mode de gestion et de réalisation des cessions d'actifs. **M. Jean Peyrelevade** a d'abord précisé qu'il lui semblait inopérant de limiter la garantie de l'Etat à cinquante milliards de francs comme le proposait le rapporteur général de l'Assemblée nationale. En effet, il a indiqué que les commissaires aux comptes refuseraient la " déconsolidation " de la nouvelle structure s'il y avait un risque de remontée des pertes. Puis il a indiqué que lorsqu'il avait proposé une scission des actifs de la banque, il avait suggéré à l'Etat d'en confier la gestion à un opérateur extérieur. Il a indiqué que l'Etat ne l'avait pas souhaité et il a précisé qu'une gestion par le Crédit Lyonnais devrait éviter un accroissement des pertes pour l'Etat car cela lui éviterait par exemple de remplacer la centaine de personnes qui gèrent actuellement dans le détail plus de 1.400 opérations différentes dans le secteur de l'immobilier ou bien de faire face au départ probable de l'équipe mise en place à Los Angeles pour faire tourner les studios de la Metro Goldwyn Mayer (MGM).

En réponse à **M. Henri Goetschy** qui l'interrogeait sur le rôle des administrateurs, **M. Jean Peyrelevade** a

estimé qu'il serait souhaitable de modifier les conditions de nomination des représentants de l'Etat dans les conseils d'administration, de façon à ce que ceux-ci ne soient plus des fonctionnaires nécessairement écartelés entre leur responsabilité vis-à-vis du ministre et la logique de leur rôle d'administrateur.

A une question de **M. René Ballayer** sur la réaction des grands groupes bancaires français et étrangers aux difficultés du Crédit Lyonnais, **M. Jean Peyrelevade** a répondu qu'il avait reçu un accueil très favorable de la part des banquiers et des places étrangères auxquels il était allé présenter le plan de redressement. En revanche, il a vivement regretté qu'une telle solidarité lui ait fait défaut sur la place de Paris.

En conclusion, il a réaffirmé à **M. Christian Poncelet, président**, son optimisme quant aux chances de succès du plan de redressement du Crédit Lyonnais.

**OFFICE PARLEMENTAIRE D'ÉVALUATION
DES CHOIX SCIENTIFIQUES
ET TECHNOLOGIQUES**

Mercredi 19 avril 1995 - Présidence de M. Jacques Mossion, sénateur, président. L'office a examiné les conclusions du **rapport de M. Christian Kert, député, sur les techniques de prévision et de prévention des risques naturels.**

Après avoir indiqué qu'il s'était limité, dans ce premier rapport, aux séismes et aux mouvements de terrain, à l'exclusion d'autres risques naturels, comme les incendies de forêt ou les avalanches, **M. Christian Kert, député, rapporteur,** a traité successivement de ces deux questions.

Concernant les séismes, il a présenté les conditions de leur prévision et de leur prévention ainsi que les problèmes de la formation, de l'information et de la gestion des crises.

Ses principales recommandations ont porté sur :

- l'évaluation de l'aléa sismique et la mise en place, souhaitable, de réseaux accélérométriques permettant de prédire le mouvement des sols ;
- la prise en compte du risque sismique au niveau de la conception et de la réalisation de bâtiments et d'ouvrages ;
- le renforcement de l'efficacité des dispositifs de contrôle du respect des mesures préventives ;
- le rôle accru qui pourrait être conféré, en la matière, aux régions ;
- enfin, l'information et la formation, notamment des élus locaux et des architectes ainsi qu'en milieu scolaire.

Le rapporteur a plusieurs fois insisté, dans son exposé, sur le fait que le risque sismique était loin d'être négligeable en France, surtout aux Antilles. Il a noté que le plan ORSEC serait inopérant en cas de survenue d'un tremblement de terre.

Concernant les mouvements de terrain, les recommandations du rapport reprennent la suggestion, déjà émise, de la mise en place de réseaux accélérométriques et concernent aussi :

- le statut, ministériel ou interministériel, de l'administration centrale chargée des risques majeurs ;
- la nécessité d'un audit du bâti existant ;
- la création d'un corps d'inspection chargé de faire respecter les normes parasismiques ;
- les moyens d'accélérer l'élaboration et la publication des plans d'exposition aux risques naturels ;
- enfin, les efforts d'information et de formation à développer.

En réponse aux questions de **M. Claude Birraux**, député, de **M. Franck Sérusclat**, et du président **Jacques Mossion**, sénateurs, **M. Christian Kert**, député, rapporteur, a donné des précisions sur la fiabilité de la prévision des risques sismiques et l'opportunité des mesures préventives et sur les raisons des retards relatifs aux plans d'exposition aux risques naturels. Il a souhaité un allègement des procédures dans ce dernier domaine.

La délégation a alors adopté à l'unanimité les conclusions du rapport de **M. Christian Kert**, député.

**PROGRAMME DE TRAVAIL DES COMMISSIONS
ET DES GROUPES DE TRAVAIL
POUR LA SEMAINE DU 24 AU 29 AVRIL 1995**

Commission des Affaires culturelles

Groupe de travail sur le développement du multimédia

Mardi 25 avril 1995

à 15 heures 15

Salle n° 245

- Audition de M. Huet, société Matra-Hachette Multimédia.

**Commission des Affaires étrangères, de la Défense
et des Forces armées**

Mercredi 26 avril 1995

Salle n° 216

à 9 heures 30 :

- Désignation de rapporteurs sur les projets de loi, en cours d'examen par l'Assemblée nationale :

- n° 2015 (AN - 10e législature) autorisant la ratification du Traité d'entente, d'amitié et de coopération entre la République française et le Turkménistan,

- n° 2016 (AN - 10e législature) autorisant la ratification du Traité d'amitié et de coopération entre la République française et la République d'Ouzbékistan.

à 11 heures :

- Audition de l'amiral Jacques Lanxade, chef d'état major des armées, sur la situation des forces françaises dans l'ex-Yougoslavie.